Déménager/emménager

Dans le cas d'un déménagement/emmenagement, une demande auprès des Services Techniques doit être faite au minimum 15 jours avant la date fixée en précisant la date, la longueur à réserver (en place de stationnement) et l'adresse de l'emplacement à réserver.

Télécharger le formulaire correspondant

Plus d'infos dans le règlement général de voiries communales